

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du vendredi 15 décembre 2023 à 19h30

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 03

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois le quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Philippe MONTAGNON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

Présents : Mmes Odile BEAUCULAT / STEINER, Amandine ASTIER, Fabienne STRATIS, Thérèse ESTÈVE, MM. Jean Philippe MONTAGNON, Thierry ASTIER, Michel FEVRE, Daniel PABIOU, Bernard NOËL, François NICOLAS et David BORIE.

Absents excusés :

Ghislaine PANAZZA donne pouvoir à Amandine ASTIER

Brigitte DEFOUR donne pouvoir à Daniel PABIOU

Marion VACHER donne pouvoir à Jean-Philippe MONTAGNON

Christian VEROT

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry ASTIER.

➤ **Le procès verbal du dernier conseil municipal est validé.**

Vote : unanimité

➤ **TRAVAUX EN COURS :**

• **Point sur les travaux**

- Epanchage des boues de Mayol : les travaux ont duré 4 jours.
- Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de deux habitations à Mayol.
- STEP Angelard : une réunion a eu lieu sur place, les travaux vont débuter au printemps.
- Schéma directeur : les mesures seront effectuées prochainement et l'étude pour l'assainissement collectif à Montfoy est en cours.
- La campagne d'enrobé à froid a été réalisée sur l'ensemble de la commune.
- L'engazonnement du cimetière sera terminé prochainement.

➤ **MUTUALISATION**

- Achat mutualisé de pièces pour réparer un chapiteau : communes de Bas-En-Basset, Valprivas et Malvalette.

Monsieur Le Maire rappelle que les Communes de BAS-EN-BASSET, MALVALETTE et VALPRIVAS possèdent 3 chapiteaux en commun. L'un d'entre eux étant hors service suite aux intempéries du 15/08/2022 à VALPRIVAS, il convient de remplacer des pièces et également d'acquérir un toit pour l'un d'entre eux.

Les trois collectivités sont d'accord pour effectuer ces achats en commun. La Commune de BAS-EN-BASSET se charge d'effectuer l'achat et de mandater les factures correspondantes dont voici les détails :

- 1- Facture d'un montant totale de 4 030,63 € TTC les Communes de MALVALETTE et VALPRIVAS s'engagent à participer à hauteur d'1/3 du TTC – FCTVA de 3 369,45 € soit **1 123,15 €** pour chacune d'entre elles. Pour ce faire, une convention sera signée entre les trois collectivités.

- 2- Facture d'un montant de **2 090.88 € TTC** les Communes de MALVALETTE et VALPRIVAS s'engagent à participer à hauteur d'1/3 du TTC – FCTVA de 2 090.88 € - 342.99 € (FCTVA) = 1 747.89 € soit **582.63 €** pour chacune d'entre elles.

Ces participations seront amorties sur 5 ans.

Vote : unanimité

➤ **ADRESSAGE et SIGNALISATION**

- Numérotation des lieux-dits « La Chana », « Massard » et « Aubaigue »

La numérotation choisie est le système métrique.

ADRESSAGE DES RUES : LA CHANA / MASSARD / AUBAIGUE					
Route du VELAY					
Adresse				Parcelle	
2	à droite de l'embranchement RD 463 sur RD 46				
425	Route du VELAY	Picatou	MALVALETTE	D	2094
645	à l'intersection avec la route d'Aubaigue				
684	Route du VELAY	La Chana	MALVALETTE	D	2339
805	Route du VELAY	Massard	MALVALETTE	D	2349
839	Route du VELAY	Massard	MALVALETTE	D	2404, 2405, 2550, 2555
985	Route du VELAY	Massard	MALVALETTE	D	416
1165	délaissé de voirie Massard, 1er accès en venant de Bas-en-Basset				
Route d'AUBAIGUE					
Adresse				Parcelle	
0	à l'intersection avec la route du VELAY				
5	Route d'Aubaigue	La Chana	MALVALETTE	D	2563
33	Route d'Aubaigue	La Chana	MALVALETTE	D	2511, 2509
650	Route d'Aubaigue	Aubaigue	MALVALETTE	D	2249
675	Route d'Aubaigue	Aubaigue	MALVALETTE	D	2249
700	Route d'Aubaigue	Aubaigue	MALVALETTE	D	2249

Vote : 9 Pour et 2 abstentions

- Recensement des besoins en signalisation

Un recensement est fait pour passer une commande de panneaux de signalisation, de miroirs et de plaques de rues suite à plusieurs constats : deux panneaux directionnels ont été volés à Bruailles, des camions ont accroché à plusieurs reprises le toit d'un habitant de Mayol et un poids lourd était coincé à Montfoy (panneaux de limitation à 19 tonnes).

➤ **FINANCES**

- DETR 2024 : aménagement de la plateforme « OM + tri sélectif » à Mayol

L'installation des containers tri sélectif et ordures ménagères est effective sur la place des Croisières au lieu-dit Mayol. Afin de faciliter le stationnement des véhicules des usagers et de permettre de nettoyer l'espace, la plateforme va être couverte d'un enrobé.

Un devis a été réceptionné son montant s'élève à 6 097.65 € HT, les travaux sont prévus en 2024.

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de fonds d'Etat au titre de la D.E.T.R 2024 pour un taux de 40% soit un montant de **2 439 €**.

➤ Plan de financement :	
□ DETR 2024	2 439.00 €
□ AUTOFINANCEMENT	3 658.59 €
TOTAL HT	6 097.65 €

Vote : unanimité

- CC.MVR : demande de fonds « sécurisation informatique » pour la sécurisation de la messagerie et l'achats de petits matériels informatiques (écran et souris).

Monsieur Le Maire indique la possibilité de demander le fonds de concours de la CC.MVR « sécurisation informatique ». Les communes ont la possibilité de demander jusqu'à 50 % du montant HT des dépenses engagées avec un plafond de 10 000 € pour la période 2021 – 2027. Une demande a déjà été effectuée pour 1859 € de dépenses soit un fonds versé de 929 €.

Ce fonds concerne les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Un devis pour l'acquisition d'un écran, d'un clavier et d'une souris a été établi par la société CIM Informatique basée à Monistrol-Sur-Loire, il s'élève à **362 €**.

▪ **Plan de financement :**

<i>Financement</i>	<i>Montant</i>
Montant de l'aide Fonds de concours CC.MVR : sécurisation informatique*	181 €
Autofinancement	181 €
COÛT TOTAL	362 €

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution du fonds de concours de la CC.MVR – sécurisation informatique pour un montant de **181 €** concernant l'acquisition de petit matériel pour la commune.

Vote : unanimité

➤ **ECOLE**

- Demande de subvention de la part de l'école publique d'Aurec-Sur-Loire pour un voyage à Paris : 4 élèves concernés et prix du séjour 315 €

Une demande de subvention pour un voyage scolaire a été reçue en mairie de la part de l'école publique primaire d'Aurec-Sur-Loire pour un voyage scolaire de quatre jours du 24 au 27 juin 2024 à Paris. Le tarif est d'environ 315 € par élève, 4 élèves de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la règle habituelle d'octroi de subventions à savoir 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par élève. Les subventions seront versées directement à l'école.

Vote : unanimité

➤ **DOMAINES**

- Redevance d'occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance annuelle de la façon suivante : redevance de 12 € / an pour tout commerce ambulant situé sur le territoire.

Vote : unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Bulletin municipal

Monsieur Le Maire demande de l'aide pour la rédaction du bulletin : des informations et des photos lui seront adressées.

- Deux conseillères demandent une intervention rapide pour l'éclairage Montfoy et Mayol (rue des Lilas) : la secrétaire se chargera de relancer le prestataire.
- Une réunion d'élus est fixée le mardi 26 décembre à la mairie d'Aurec-Sur-Loire pour faire le point sur le tarif de la cantine

Séance levée à 21h15

Secrétaire de séance
M. Thierry ASTIER

Le Maire,
M. Jean-Philippe MONTAGNON